



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la mise à jour des archives des anciennes communes

---

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Situation

---

Lors de la fusion au 1er janvier 2018, un état des lieux a été réalisé pour déterminer la situation et prioriser les interventions à mener. Un plan d'action a été proposé pour les travaux à effectuer en priorité en 2018 et pour la suite.

En 2018, les premiers travaux ont été effectués. Il s'agissait d'évaluer les archives et de réorganiser les dépôts dans la nouvelle commune. Dans la foulée, un plan d'archivage a été réalisé entre avril et décembre 2019.

Le total des coûts de ces opérations se monte à environ CHF 50'000.-. S'agissant d'organisation des archives de la nouvelle commune, ils ont été financés par le fonds de fusion.

Actuellement, il reste environ 350 mètres linéaires (ml) d'archives non-traitées sur les deux sites actuels d'archives, soit 270 ml à Gorgier et 80 ml à Bevaix.

Il s'agit en outre de considérer les dossiers d'archives à conserver et de les conditionner dans des locaux aménagés dans les différents bâtiments communaux, selon leur catégorie.

### 2. Objectif

---

Afin de poursuivre la remise à niveau des archives des anciennes communes, il est nécessaire que l'ensemble des documents soit trié, reconditionné et décrit et que la commune dispose d'une organisation physique saine et claire ainsi que d'un outil de travail (inventaire) unifié pour l'ensemble des fonds.

Le travail de répertoriage, l'évaluation et le tri des dossiers nécessitent l'accompagnement de professionnels du domaine des archives.

Si les archives sont rarement considérées comme étant de priorité urgente, il faut les considérer comme importantes, faisant partie de l'histoire des 6 anciennes communes.

### 3. Coûts et options

---

Dans les crédits d'engagement au budget 2021 figure un investissement de CHF 400'000.- et un crédit budgétaire annuel de CHF 40'000.- pour cette année. Il était effectivement prévu d'effectuer ces travaux sur dix ans.

Nous sommes affiliés au service intercommunal d'archivage (SiAr), avec plusieurs communes du canton, pour le traitement courant de nos archives (classement intermédiaire et définitif).

Le SiAr fait appel à l'entreprise « Docuteam », spécialisée dans le traitement des documents et la sauvegarde de l'information.

Nous avons donc demandé une évaluation des coûts à « Docuteam » pour la mise à jour des archives des anciennes communes, sur une durée beaucoup plus courte toutefois afin de mettre à jour plus rapidement nos archives.

Comme nous l'avons décrit dans la situation, le volume de documents à traiter est très important et nécessite environ 2'500 heures de travail, **sur deux ans**, ainsi que des coûts de traitement d'information et de matériel pour le conditionnement.

Les coûts évalués sont résumés dans le tableau suivant :

<b>Étape, prestations</b>	<b>Montant</b>
Évaluation et traitement des dossiers	CHF 130'000.-
Frais divers et imprévus	CHF 13'000.-
Frais d'élimination	CHF 2'000.-
Frais de matériel	CHF 17'000.-
TVA 7,7 %	CHF 12'500.-
<b>Total</b>	<b>CHF 174'500.-</b>

Le total des charges à prévoir sur deux ans se monterait donc à environ CHF 350'000.-.

Nous estimons que cette charge est beaucoup trop élevée ; elle représente un mandat pour 1,5 poste sur deux années.

Par ailleurs, un tel mandat nécessiterait d'établir un cahier des charges onéreux en vue d'une procédure d'attribution ouverte de marché public.

Aussi, après réflexion, nous estimons que nous avons tout à gagner à engager une personne avec le profil requis d'archiviste, à temps partiel et pour une période déterminée de 2 ans au maximum.

Cela permettrait de disposer en interne des compétences et de pouvoir mettre en place un système pour l'avenir, en collaboration avec le SiAr.

Le Conseil communal disposerait des compétences nécessaires pour réaliser un engagement en contrat de durée déterminée. Toutefois, nous préférons solliciter l'accord du législatif pour cette ligne provisoire au budget, pour les exercices 2022 et 2023.

Nous proposons formellement l'engagement d'un 0,8 EPT en contrat de durée déterminée pour une année, ce qui représente au niveau de la masse salariale une charge annuelle de CHF 92'000.-.

#### 4. Conclusion

---

Au vu des sommes importantes à investir pour la mise en place des archives des anciennes communes, nous estimons qu'il est profitable de s'attacher les services d'une personne à l'interne de l'administration pour effectuer ce travail.

La commission des finances a été consultée sur ce sujet lors de sa séance du 25 octobre 2021. Elle a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande d'augmentation provisoire de la masse salariale.

Au vu de ces éléments, nous vous prions de bien vouloir accepter l'arrêté d'augmentation provisoire de la dotation en personnel pour les archives communales qui vous est soumis.

St-Aubin-Sauges, le 27 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président

Maxime Rognon

Le chef du dicastère

Hassan Assumani